



<http://www.udb-bzh.net/>

Communiqué de presse

le 19 juin 2008

Faut-il avoir peur des langues régionales ?

Tandis qu'aux plans européen et international, les Français s'activent et se battent pour sauver le plurilinguisme dans les institutions, et notamment pour que la langue française reste une langue officielle au nom de la diversité culturelle et, partant, de la démocratie ; curieusement, au niveau de l'État français, la règle et le comportement changent.

La récente poussée d'urticaire des académiciens au sujet de la reconnaissance des langues régionales dans la Constitution, est révélatrice d'un repli sur soi, d'une crispation identitaire inquiétante.

Affirmer que la reconnaissance des langues régionales mettrait « en cause notamment, l'accès égal de tous à l'administration et à la justice » c'est refuser par principe toute reconnaissance constitutionnelle des langues historiques parlées sur le territoire de l'État français. Par ailleurs, où est donc le lien entre langue française et accès égal de tous à l'administration et à la justice ? Ce n'est vrai ni du point de vue social, ni du point de vue territorial. La casse des services publics en Bretagne est là pour le rappeler.

En 2004, Bernard Cerquiglini, linguiste et professeur à l'université de Paris VII, déclarait lors d'une conférence-débat au café Flore : « Au niveau psychanalytique, ... s'est développée l'idée que le latin avait trahi le français ; qu'il fallait éliminer l'occitan et épurer le français. L'autre linguistique est devenu un rival, un adversaire à combattre et à abattre. Depuis, les accents font rire, tout changement grammatical entraîne des débats houleux comme la féminisation des noms de métiers : la langue est strictement normée. Cette représentation est massive : certains académiciens s'en prennent aux langues régionales ».

Le fait n'est donc pas nouveau, ce qui l'est davantage c'est l'illégitimité de l'intrusion, de l'interventionnisme de l'académie dans le débat constitutionnel.

L'Union démocratique bretonne souhaite qu'après la signature et la ratification de la Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel immatériel, la France qui s'est ainsi engagée à reconnaître, préserver et promouvoir sa diversité linguistique, verra le Sénat débattre sereinement et avec l'ouverture d'esprit que doit inspirer le sujet ; et que ce débat sera suivi d'un vote consensuel au-delà des outrances de quelques individus décidément allergiques à la diversité et à la pluralité des cultures et des langues.

**Pour l'Union démocratique bretonne,
La porte-parole Mona Bras**